

Luc MEYER

**Par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Siège apostolique
Évêque de Rodez et Vabres**

D E C R E T

établissant cinq églises comme lieux jubilaires

Le Pape François a ouvert la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre le 24 décembre 2024. Dans notre diocèse, le jubilé a été ouvert à la cathédrale de Vabres l'Abbaye en la solennité de l'Épiphanie du Seigneur, le 5 janvier 2025, et s'achèvera en la solennité de l'Épiphanie du Seigneur, le 6 janvier 2026.

A la différence du jubilé extraordinaire sur la miséricorde en 2016, ce jubilé est dit ordinaire, il vient après celui de l'an 2000. Les plus anciens d'entre nous se rappellent ceux de 1950 et de 1975. Le Pape François nous invite à devenir des « pèlerins de l'espérance ». La bulle, en date du 9 mai 2024, est intitulée *Spes non confundit — l'espérance ne déçoit pas*.

Chacun pourra lire ce texte magnifique, qui, comme la dernière lettre encyclique intitulée *Dilexit nos — Il nous a aimés* —, nous invite à retrouver la ferveur du premier amour, en renouvelant notre dévotion au cœur de Jésus.

Durant cette année de grâce, il nous est proposé de revenir à la source et de laisser grandir en nous le désir d'une vie toujours davantage ajustée à la justice de Dieu. Ce n'est pas une justice justicière, qui rendrait justice sans égard à ce que nous devenons chacun, mais une justice justifiante, une justice qui nous rend justes et nous fait participer à la sainteté de Dieu.

A cet égard, l'indulgence plénière que l'on peut recevoir durant cette année jubilaire, est une expérience merveilleuse que nous pourrions faire si notre cœur de « pèlerins d'espérance » se laisse transformer par la miséricorde infinie de Dieu. Et comme nous sommes des êtres de chair et de sang, il est bon que ce pèlerinage intérieur s'exprime à travers des temps et des lieux, des prières et des œuvres et nous permette de découvrir l'infinie miséricorde de Dieu. La Lettre pastorale « Pèlerins de l'espérance, à la suite des Mages », en date du 14 janvier 2025, précise l'esprit et les modalités de cette indulgence plénière.

Dans une note du 13 mai 2024, la Pénitencerie Apostolique précise les lieux où l'on pourra recevoir la grâce de l'indulgence pendant l'Année Jubilaire :

- tout lieu lié au jubilé à Rome et en Terre Sainte
- la cathédrale du diocèse
- d'autres lieux choisis par l'Ordinaire du lieu

Après avis positif unanime du conseil épiscopal et des responsables en charge des différents lieux, j'établis cinq églises diocésaines qui deviendront, au fil de l'année et jusqu'au 5 janvier 2026, des lieux où il sera possible de vivre cette démarche jubilaire.

L'ouverture de l'église concernée comme lieu jubilaire sera célébrée à l'occasion d'une messe présidée par l'évêque ou son délégué s'il était dans l'impossibilité de le faire :

- dimanche 2 février à 10h30 : l'église paroissiale Saint-François de Millau
- dimanche 16 février à 10h30 : l'église collégiale Notre-Dame de Villefranche-de-Rouergue
- samedi 29 mars¹ à 18h00 : l'église cathédrale Notre-Dame de l'Assomption de Rodez
- le dimanche² 6 avril à 11h00 : l'église abbatiale Sainte-Foy de Conques
- jeudi 8 mai³ à 10h30 : l'église basilique Notre-Dame de Ceignac

J'invite les responsables de chacune de ces églises, appuyés sur les indications fournies par la Pénitencerie apostolique⁴ à proposer une démarche de prière adaptée aux lieux et aux personnes.

Donné à Rodez, l'an du Seigneur deux mille vingt-cinq,
le quatorzième jour du mois de janvier.




✠ Luc MEYER
Évêque de Rodez et Vabres

Par mandement,
M. Philippe COUTURIER,
Chancelier

¹ Journée du pardon à Rodez.

² Début de la période plus intense d'accueil des pèlerins de Compostelle.

³ Fête patronale du sanctuaire.

⁴ https://www.vatican.va/roman_curia/tribunals/apost_penit/documents/rc_penitenzieria-ap_20240513_norme-indulgenza-giubileo2025_fr.html